

IL N'Y A RIEN DE RÉGLÉ

Qu'advient-il du rapport du comité MCCCCF-SODEC?

Si Louis Dussault de K-Films Amérique a conclu une entente avec l'Association des propriétaires de cinémas et de ciné-parcs du Québec (APCCQ) afin de diffuser plus largement ses films dans les salles commerciales, il importe de savoir que les problèmes d'accès aux copies de films auxquels font face les salles parallèles du Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec perdurent. Au printemps 2008, monsieur Dussault rendait publiques les difficultés de sa société de distribution à approvisionner les salles parallèles en même temps que les salles commerciales. Aujourd'hui, il tente de clore le dossier en renouant des liens avec ces dernières, dont certaines boycottaient ses films. C'est compréhensible : il voit aux intérêts de son entreprise. Les salles parallèles ne sont pas dupes de la manœuvre de l'APCCQ et ne tomberont pas dans le piège de laisser croire aux médias et au public que tout va pour le mieux. Il ne faut pas oublier que le cas d'*Un baiser s'il vous plaît* de K-Films Amérique n'était que l'arbre qui cache la forêt.

Au cours d'une intervention à l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2008, la ministre Christine St-Pierre confirmait son soutien au réseau des salles parallèles et affirmait sa volonté de trouver des solutions à leur problème d'accès aux films en annonçant la mise en place d'un comité pour ce faire. Pendant des mois, ce comité formé de représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a travaillé d'arrache-pied sur le dossier. Ces fonctionnaires ont rencontré à tour de rôle et à plusieurs reprises les représentants des trois parties concernées : salles commerciales, salles parallèles et distributeurs. Ils avaient comme mandat de définir des pistes de solutions au conflit.

En juin 2009, plus d'un an après la création du comité, des représentants du comité MCCCCF-SODEC rencontraient les membres de l'Association des cinémas parallèles du Québec réunis en assemblée générale annuelle pour témoigner de l'avancement de leurs travaux et expliquer les étapes qui restaient à franchir. Sans en dévoiler le contenu, ils ont indiqué que leur rapport avait été remis à la ministre, qu'il serait bientôt présenté à toutes les parties concernées et ensuite rendu public le 19 juin 2009, ce qui n'a jamais été fait.

C'est finalement le 14 juillet 2009 que l'Association des cinémas parallèles du Québec a reçu une copie du rapport « Conflit entre l'Association des propriétaires de cinémas et ciné-parcs du Québec et l'Association des cinémas parallèles du Québec – État de situation – Pistes de solution et recommandations » daté du 18 mars 2009. Dans la lettre jointe au document, le comité précisait : « Nous en appelons à la collaboration de tous pour mettre en place la piste de solution telle que proposée. » Le comité recommande ainsi de mettre en place un code de pratique basé sur le nombre de copies

disponibles d'un film afin que tous les distributeurs aient des balises claires leur donnant la possibilité d'offrir rapidement leurs films aux salles parallèles, et ce, sans subir les pressions des salles commerciales. Après une première année d'application, on pourrait faire des ajustements au besoin. Tel que mentionné dans ce rapport, les distributeurs sont « favorables à l'adoption d'un code de pratique plutôt qu'à la signature d'une entente qui risquerait d'être fort compliquée ». Bien sûr, l'Association des cinémas parallèles du Québec est dans le même état d'esprit que les distributeurs et ne demande pas mieux que de collaborer.

Quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre par la presse qu'une entente, dont les balises ne sont pas rendues publiques, a été conclue entre l'APCCQ et K-Films Amérique! En prenant connaissance du communiqué du 24 septembre 2009 annonçant la nouvelle, on comprend que les salles commerciales ne veulent pas mettre en application le code de pratique proposé : « L'arbitrage gouvernemental offert n'a pas été requis. La bonne volonté des deux parties (APCCQ et K-Films Amérique) [...] ». On constate surtout que le Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec a été mis à l'écart des tractations alors qu'il est depuis le début au centre du conflit. Cette entente privée ne règle rien et l'APCCQ aura beau jeu de continuer ses pressions sur les distributeurs pour nuire à la diffusion du cinéma d'auteur dans les salles parallèles du Réseau Plus.

Le MCCCCF clame la démocratisation culturelle et glorifie la prise en charge citoyenne. Il doit afficher ses couleurs et ne pas faire semblant que le problème est réglé. Il ne faut pas abandonner à leur sort les centaines de bénévoles et de travailleurs culturels qui agissent au sein des cinémas parallèles pour offrir des activités cinématographiques de qualité en région. Au moment où l'on s'inquiète du manque d'espace pour le cinéma d'auteur à Montréal, on mettrait en péril les salles de l'Association des cinémas parallèles du Québec qui œuvrent pour la diffusion du cinéma d'auteur et l'éducation cinématographique de façon régulière et efficace dans toutes les régions du Québec depuis 1979? C'est à n'y rien comprendre.

Les fonctionnaires du MCCCCF et de la SODEC ont consacré nombre d'heures de travail et l'argent des contribuables a été utilisé afin de produire un rapport étoffé qui, parce qu'on le garde dans l'ombre, risque de finir sur une tablette. Cela fait maintenant un an et demi que le comité a été mis en place et que les salles parallèles attendent un règlement, combien de temps devront-elles encore patienter?

Martine Mauroy, directrice générale
Association des cinémas parallèles du Québec
Le 30 septembre 2009